



COMMUNE D'AVUSY

CH-1285 Athenaz

## **SEANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 OCTOBRE 2013**

La séance est ouverte à 20h.35, par Mme Françoise CERUTTI, présidente.

**Présents** : Monsieur René JEMMELY, maire.  
Monsieur Didier FLECK, adjoint.  
Monsieur Eric GARDI, adjoint.

Mesdames Françoise CERUTTI, Claire-Lise HALDEMANN et Céline VENDEIRA, Messieurs Luca BONAITI, Marc BRÜDERLIN, Thierry BUBLOZ, Christian ETIENNE, Jean-Pierre GAILLARD, Olivier GASPOZ, Olivier GOY, Philippe ISELI, Olivier JUNGO et Claude-André MEYER, conseillères et conseillers municipaux.

### **Ordre du jour**

- 1) Approbation du procès-verbal de la séance du 10 septembre 2013 ;
- 2) Communications du bureau du Conseil municipal ;
- 3) Communications de l'Exécutif ;
- 4) Présentation du budget de l'exercice 2014, en première lecture ;
- 5) Décision de l'ACG sujette à opposition : proposition d'octroyer à la Ville de Genève, via un prélèvement sur le Fonds intercommunal de Fr. 200'000.--, une subvention d'investissement pour la réalisation de locaux pour artistes du canton ;
- 6) Nomination des président et vice-président, ainsi que de leurs suppléants, du local de vote pour 2014 ;
- 7) Propositions de motions et de résolutions ;
- 8) Rapports des commissions ;
- 9) Fixation des dates des prochaines commissions ;
- 10) Questions et divers.

### **Décisions prises durant la séance du Conseil municipal**

- Les conseillers demandent à M. JEMMELY qu'il fasse une nouvelle offre de Fr. 1,525 mio pour l'achat de la succession Curtet par 7 voix pour / 1 contre et 4 abstentions.
- Décision de l'ACG sujette à opposition : pas d'opposition.

## **1. Approbation du procès-verbal de la séance du 11 septembre 2013**

M. ETIENNE : page 4, bas de page : il aimerait qu'il soit stipulé que « ...ces décisions sont acceptées à la majorité, moins une voix ».

M. ETIENNE : page 7, 1<sup>ère</sup> puce – sécurité routière : il faudrait rajouter qu'il a été demandé sur quel poste du budget de fonctionnement, les sommes ont été comptabilisées et que la réponse est toujours en attente.

M. FLECK : page 3 : « Noël des aînés »

Les conseillers n'ayant plus de remarques, le procès-verbal est accepté à l'unanimité des membres présents (11).

## **2. Communications du bureau du Conseil municipal**

Rien à signaler.

## **3. Communications de l'Exécutif**

### **3.1 Achat succession Curtet**

Pour faire suite à la dernière séance, M. JEMMELY a proposé à la succession Fr. 1,5 mio.

Les vendeurs ne démordent pas et ne veulent pas aller si bas. Par contre, ils souhaiteraient éviter la curatelle et seraient d'accord de baisser le prix à Fr. 1,575 mio. Ils ne doivent pas avoir beaucoup d'offres de l'extérieur et aimeraient en priorité vendre à la commune.

Que faisons-nous ? Coupons-nous la poire en deux ? Sachant que notre estimation du bien et la leur ne se valent pas du tout.

M. ETIENNE est allé sur place pour se rendre compte s'il y aurait une incidence au cas où nous n'aurions pas le terrain. Il y aurait selon lui une petite encouble, mais ce n'est pas si grave que ça. Il n'est personnellement pas pour l'achat de ce bien.

M. BUBLOZ demande si nous pourrions faire jouer notre droit de préemption ?

M. JEMMELY : non, car ce n'est pas une zone de développement.

Une discussion s'en suit. Des conseillers sont pour l'achat à Fr. 1,575 mio, d'autres pour couper la poire en deux et baisser, d'autres contre l'achat et enfin d'autres pour diminuer le prix en proposant une contrepartie, telle une place de parc, par exemple.

20h.50 : M. ISELI rejoint la séance.

Les conseillers n'ayant plus rien à ajouter, Mme CERUTTI demande quels sont ceux qui sont pour que M. JEMMELY fasse une nouvelle offre d'achat à Fr. 1,525 mio avec un plafond à Fr. 1,550 mio ?

7 pour / 1 contre / 4 abstentions

### **3.2 Atribus**

Il a été posé fin de la semaine passée. Reste encore les finitions. Il est discret et bien intégré.

M. GARDI profite de ce point pour aborder le problème des banquettes du chemin des Quoattes qui sont abîmées par les TPG lorsque les bus se croisent et cela leur a été signalé.

Un renforcement de ces banquettes sera fait à l'aide de pavés gazon.

### 3.3 TPG

Des nouveaux horaires entrèrent en vigueur le 15 décembre prochain.

Les lignes K et L seront entre autres touchées et ne passeront plus par Bernex.

Plusieurs magistrats ont soulevé la problématique notamment vis-à-vis des personnes âgées et des écoliers et nous allons également aller dans ce sens.

M. ETIENNE demande si nous pouvons leur demander de maintenir le trajet initial ?

M. GARDI : nous allons essayer, mais il faut bien se rendre compte, qu'actuellement, le village de Bernex est traversé quotidiennement par 600 bus.

M. BONAÏTI pense qu'il faudrait insister sur le fait que selon les heures, il sera impossible de déboucher sur la route de Chancy à cause de la circulation, et que les écoliers seront constamment en retard.

M. GARDI souligne qu'il est prévu de finaliser une voie réservée au bus sur la route de Chancy.

M. ETIENNE est persuadé que la voie réservée ne sera pas réalisée d'ici le changement d'horaire et il serait bien que les TPG gardent le tracé actuel, tant que l'accès à la route de Chancy n'est pas adapté.

M. GASPOZ : il faudrait également ajouter dans la lettre que si la route de Chancy est bouchée et qu'il y a moins de bus dans Bernex, les automobilistes vont prendre le relai et la circulation sera exponentielle.

### 3.4 Association les « Ptites Assiettes »

L'ensemble du comité a annoncé sa démission pour la fin de l'année scolaire 2013 - 2014.

La Mairie a exprimé le souhait de retrouver un comité de bénévoles et remercie les conseillers d'en parler autour d'eux. Le travail effectué par le comité est : la gestion des repas, les commandes, la relation avec le fournisseur, la facturation.

### 3.5 Ecole de formation à Po, Burkina Faso

M. LÄDERMANN, de la commune de Laconnex, qui s'occupe de la relation entre l'école de formation et les communes qui participent à cette action, s'est rendu sur place.

Le rapport est à la disposition des conseillers qui le désirent auprès de M. FLECK.

### 3.6 CapEmploi

M. FLECK lit la lettre de la commune de Bernex en charge de CapEmploi pour nos communes, lettre qui dit en substance, qu'ils ne veulent pas prendre nos jeunes en charge, car nous ne faisons pas partie de « cette convention ».

Lorsqu'il avait été question de la création de ce pôle, il n'était pas uniquement question de subvention, mais il fallait également pouvoir proposer de potentielles places de travail, ce que notre commune ne pouvait pas offrir.

Une contribution financière seule est finalement possible. Elle nous rendra solidaire des autres communes. L'Exécutif a décidé qu'une somme d'environ Fr. 10'000,-- soit prévue au budget 2014, pour permettre à nos jeunes en rupture de bénéficier de ce coup de pouce.

### 3.7 Rapport sur les crèches

M. FLECK s'excuse pour la forme de ce rapport qui était plutôt destiné à une transmission orale d'informations. Malgré cela, ce rapport reste compréhensible.

Mme VENDEIRA : et maintenant, que faisons-nous ?

M. FLECK : aux conseillers de décider.

#### **4. Présentation du budget 2014, en première lecture**

M. JEMMELY attire l'attention sur le fait que ce qui est présenté ce soir est identique à ce qui a été présenté à la commission des finances. Il n'y a eu aucun changement.

Avant de passer à la lecture des notes explicatives, M. JEMMELY donne la parole à M. BUBLOZ pour le rapport de la commission finances, en guise d'introduction.

La hausse des recettes annoncées pour 2014 est importante, mais pas identifiée ou pas transmise.

La commission a abordé également la possibilité d'augmenter les indemnités versées à l'Exécutif, la question n'a pas vraiment été débattue. Toutefois, l'Exécutif a présenté un calcul qui sert de base pour l'estimation de l'augmentation de celles-ci.

Suite à cette discussion, il a été décidé que chaque groupe vienne avec des propositions concernant également la possibilité d'augmenter les jetons de présence pour les commissions et le Conseil municipal.

En ce qui concerne le fonctionnement de la commune, il a été question d'un poste supplémentaire prévu pour l'engagement d'un deuxième employé communal pour seconder M. SANGLERAZ. Cette charge supplémentaire sera « épongée » par des diminutions dans les jobs d'été et les travaux donnés à des entreprises extérieures, etc. Pour l'instant, pas d'appel d'offres, car le cahier des charges n'a pas encore été établi.

Expertise des bâtiments de Sézegnin : toujours un problème de gestion du chaud et/ou du froid selon la saison. Agir avant que le délai de garantie ait expiré.

Voilà pour les points essentiels.

M. JEMMELY passe maintenant à la lecture des notes explicatives.

M. ETIENNE : deux montants ont été mis pour les travaux des bâtiments, à savoir, pour les bâtiments administratifs, le compte 08.314.00 pour une somme de Fr. 90'000.-- et pour les écoles le compte 21.314.00 Fr. 70'000.--. La question est : quels sont les travaux prévus avec ces sommes ?

M. JEMMELY : pour les écoles, réfection des peintures, crépis, infiltration de l'eau sur les deux bâtiments, pour une grande partie de la somme. Le solde sert à la réalisation de tous les petits travaux annexes. Les dépenses vont vite.

Pour les bâtiments administratifs, idem au niveau de la voirie et de la salle communale, selon les besoins.

M. GANGLOFF attire l'attention sur le fait que ces deux postes correspondent à tout ce qui touche les bâtiments (peinture, pompe, ramonage, etc.). Il s'agit de postes importants !

##### 62.314 : Entretien routes communales

M. ETIENNE n'est pas d'accord de procéder de la sorte et d'utiliser l'augmentation de revenus pour ce poste.

La commission des travaux a demandé un descriptif neutre de l'ensemble des travaux et remises en état des routes communales, dans le but d'étaler ces travaux sur 10 ans. Il s'agit d'un investissement, avec un amortissement économique sur 10 ans, comme cela se fait d'habitude.

C'est pourquoi, il conteste de passer cette dépense dans le budget de fonctionnement.

M. JEMMELY : cela concerne uniquement l'entretien, pas la création de nouvelles routes ou chemins d'accès.

M. ETIENNE : la limite entre l'entretien et l'investissement est certes floue. Mais si nous remettons toutes nos routes communales en état pour être tranquilles pendant 10 ans, il s'agit pour lui plus d'un investissement. Il aimerait que des offres soient demandées à des entreprises compétitives, selon le descriptif neutre qui aura été établi par la commission et l'Exécutif, et entreprendre les travaux nécessaires selon ce que nous aurons obtenu.

Pour M. GARDI, la discussion n'est pas là. C'est soit de l'entretien, soit on refait des routes et on décide de passer les dépenses dans le budget d'investissement. Si la commission veut prendre des avis, elle le peut. Si le but est de refaire les routes pour que ça tienne 10 ans, il est clair que certains tronçons ne seront pas touchés par les travaux. Personnellement, le but est que les travaux entrepris tiennent au moins 30 ans. Nous n'allons pas refaire les routes tous les 10 ans, ça n'en vaut pas la peine. A ce stade de la discussion, les conseillers doivent savoir s'ils veulent que ces travaux soient pris sur le budget de fonctionnement ou sur l'investissement, rien de plus.

M. ETIENNE : ce qu'il aimerait ce n'est pas forcément qu'elles durent 30 ans, mais c'est que notre réseau routier soit en bon état, que nous n'ayons pas besoin d'intervenir dans les dix prochaines années, que tous les travaux de colmatage de fissures et réparation de trous soient effectués. Ce que la commission souhaiterait c'est que les entreprises à qui nous demandons des offres, transmettent un descriptif de la remise en état des routes, remise en état qui tienne au moins 10 ans.

M. JEMMELY rappelle que tout ce qui est devis, offre, contre-offre, etc. n'est pas ressort des conseillers. Les conseillers ont pour mission de voter le budget, établi par l'Exécutif, épaulé par la commission des finances, c'est tout.

M. GAILLARD : le raisonnement des membres de la commission des travaux est que si un tronçon de route doit subir plusieurs réparations, mieux vaut le faire en entier, d'où la réflexion de passer ces dépenses plutôt en investissement.

La lecture du budget étant terminée, la parole est donnée à M. ETIENNE.

Dans ce budget, nous pouvons constater une importante diminution des charges et des recettes supplémentaires conséquentes; le montant total disponible s'élevant à Fr. 346'000,--.

Il est proposé ici, d'augmenter les charges de fonctionnement pour absorber Fr. 343'000,--, cela correspond à une augmentation des dépenses budgétées de 8,5 % et personnellement, il ne trouve pas que cela soit la bonne solution. Il faudrait plutôt limiter cette hausse. Passer les routes en investissement et descendre le centime additionnel de 1 centime.

M. JEMMELY : la baisse du centime nous ferait perdre énormément en fonction de la péréquation, alors que pour un communier « moyen », cela représenterait plus ou moins une économie de Fr. 100,--/année sur ses impôts. Le jeu est trop dangereux.

M. ETIENNE pense quant à lui que la commune ne prend aucun risque en diminuant le centime additionnel, vu la baisse des charges.

Au niveau de la commune, la baisse de 1 centime représenterait plus ou moins Fr. 200'000,-- en moins.

M. BONAITI ne pense également pas que ce soit le bon moment pour nous. Par contre, il serait bon que M. SOLER revienne pour expliquer tout cela, vu qu'il y a de nouveaux conseillers autour de la table. En ce qui concerne le problème des routes, il ne pense pas non plus qu'il s'agisse d'une bonne idée de passer ces dépenses en investissement.

M. ETIENNE trouve que c'est une bonne idée de demander la venue de M. SOLER, et pour que cela soit utile, il faudrait qu'il puisse venir avant le prochain Conseil municipal, afin, si jamais, de pouvoir prendre la décision de baisser le centime.

M. BRÜDERLIN : le fait d'avoir eu des amortissements qui arrivent à échéance allègent nos charges. Profitons-en. Pourquoi faire tout de suite des investissements qui auront la conséquence de nous rapporter des charges avec les amortissements en découlant ?

M. BONAITI trouve que le moment est mal choisi pour baisser les centimes additionnels au vu des projets que nous avons et des investissements qui vont en découler. Ce serait nous tirer une balle dans le pied. Baisser le centime c'est vite fait et très populaire, mais beaucoup moins et très difficile quand nous devons le remonter d'ici un à deux ans !

M. ETIENNE : pour répondre à M. BRÜDERLIN, il est normal d'avoir un roulement dans les amortissements, ce n'est pas dérangeant. Par contre, le fait de mettre une somme pareille sur le budget de fonctionnement plutôt qu'en amortissement, ça ne tient pas la route. A un certain moment, il y a un obstacle psychologique à baisser le centime. Si nous prenons l'exemple de Cartigny, cette commune a baissé son centime pendant quelques années, tout en étant très claire dès le départ, qu'elle pourrait le remonter à tout moment.

M. JEMMELY : chose que Cartigny est en train de faire. Le but du centime additionnel n'est pas de jouer au yoyo.

M. BUBLOZ trouve normal que le budget suscite autant de discussions, car il s'agit d'un élément très qu'important. Avec M. BONAITI, ils avaient quelque chose à proposer, par le biais d'un document écrit, et ils s'excusent que ce document ne soit pas arrivé à l'Exécutif avant d'en parler au Conseil municipal, où chaque groupe l'a reçu précédemment.

M. BUBLOZ tenait à aborder ce sujet à la fin, car il trouvait souhaitable et normal que tous les conseillers aient préalablement une vue d'ensemble du budget, avant de discuter d'un ou plusieurs point en particulier.

En ce qui concerne les routes et d'une manière générale, avant de décider comment comptabiliser les dépenses, il faut absolument réfléchir à l'impact global.

Parallèlement, il y a aussi le rapport entre l'Exécutif et le municipal qui doit être pris en considération. La proposition de MM. BONAITI et BUBLOZ est d'écouter les commissions, même si les prérogatives ne sont plus les mêmes, car il serait dommage que le budget ne soit pas voté. Il s'agit d'une question de confiance.

M. JEMMELY : cela fait en tout cas un an qu'il entend ce genre de discussions. Au bout d'un moment il faut dire « stop ». L'Exécutif ne veut en aucun cas dépenser de l'argent à la petite semaine, mais il faut que les choses bougent.

M. FLECK : les propos qu'il entend ce soir sont essentiellement des affaires de commissions. C'est pourquoi, il faut renvoyer ces discussions en commission des finances.

M. BUBLOZ : d'où le document qui met le doigt sur certains points et/ou questions. Il espère que cela permettra à l'Exécutif d'avoir un support pour travailler sur certains éléments dans le but d'avancer.

M. JEMMELY : il faut renvoyer le tout en commission des finances avec le document établi par MM. BONAITI et BUBLOZ et changer le budget selon.

M. GARDI : pour finir, et par rapport à la problématique des routes, nous parlons depuis longtemps d'un calendrier annuel d'entretien. Des devis sont arrivés avant l'été et il faut bien se dire qu'il s'agit de devis estimatifs et pas définitifs. Il ne faudrait pas grever un budget de fonctionnement pour ça. Nous avons la possibilité d'agir comme ça, sans forcément tout réaliser.

5. **Décision de l'ACG sujettes à opposition : proposition d'octroyer à la Ville de Genève, via un prélèvement sur le Fonds intercommunal de Fr. 200'000.--, une subvention d'investissement pour la réalisation de locaux pour artistes du canton**

Pas d'opposition.

**6. Nomination des président et vice-président, ainsi que de leurs suppléants, du local de vote pour 2014**

Président et/ou vice-président : M. Samuel VILLARS et/ou M. Julien NICOLET-DIT-FELIX

Suppléant du président : M. Christian ETIENNE

Suppléant du vice-président : Mme Françoise CERUTTI

Etant donné la difficulté à trouver des gens pour officier aux bureaux de votes, M. MEYER réitère sa proposition de demander aux sociétés communales de nous fournir des personnes.

**7. Propositions de motions et de résolutions**

Rien à signaler.

**8. Rapports des commissions****8.1 Commission des travaux**

- Routes : il serait intéressant d'avoir des contre-offres et surtout de définir ce qu'il y a vraiment à réaliser, par route.
- Chemins piétonniers : poursuite du travail.
- Pré-Recoux : étroitement lié à des mesures de circulation sur la route de Chancy. Ne faudrait-il pas contacter les TPG qui rencontrent également des difficultés pour déboucher sur cette voie, ce qui nous permettrait d'avoir plus de poids au niveau de notre demande auprès de l'Etat.

Pour l'entretien des routes, des tests et analyses ont quand même été entrepris. Si nous arrivions à prendre des décisions pour le début de l'année, ça serait l'idéal, tout en entreprenant une réflexion sur les plus gros travaux à passer peut-être dans les investissements.

**8.2 Commission sociale**

- Mémoire des aînés : six entretiens réalisés. Pour atteindre l'objectif qui avait été fixé il faudrait encore en réaliser quatre. La commission a regardé si Mme RUCHAT serait d'accord de terminer les entretiens. Elle serait d'accord, mais il faudrait lui donner un plan précis de ce que nous aimerions réaliser (entretien, retranscription, récit, etc.). Elle souhaiterait être rémunérée, sans pour autant que ça ruine la commune. Mme RUCHAT établira un devis que Mme HALDEMANN transmettra à l'Exécutif.

M. FLECK : après lecture des travaux remis, nous ne pouvons que constater qu'ils sont tous différents, car les entretiens ont été réalisés par des personnes différentes. M. FLECK remarque que M. Jean-Paul TERRIER n'a même pas été entendu, il n'est même pas le fil conducteur de ces entretiens, comme cela avait été prévu.

Mme RUCHAT en est consciente.

Le résultat est difficilement exploitable et un bon nombre sont à reprendre et au vu du résultat, l'Exécutif entend reprendre la main sur ce dossier.

M. GASPOZ : pourquoi tout cela n'a pas été dit en commission ?

M. FLECK : ce problème a déjà été abordé en commission.

M. BUBLOZ : qu'en pense la commission ?

Mme CERUTTI : en tant que membre de la commission, elle est déçue de l'ensemble des travaux. Il y a de la matière, beaucoup de renseignements, mais il est difficile d'un faire quelque chose et elle a déjà transmis son sentiment à la commission.

M. ETIENNE trouve déplacé que l'Exécutif critique ce qui a été fait par la commission. Il trouve dommage d'avoir ce blocage.

Mme CERUTTI trouve que M. ETIENNE est mal placé pour dire ce genre de chose, car à titre personnel, il déclenche beaucoup de guerres de tranchées. De plus, ce n'est pas le travail de la commission qui est en cause, mais ce qui a été rendu.

M. JUNGO rappelle que selon le mandat, le but était la récolte d'informations, d'anecdotes et pas de rendre un travail fini.

M. FLECK ne veut pas lire les entretiens au Conseil municipal, mais il y en a qui sont inexploitable et là, ce sont les étudiants qui sont en cause, pas la commission.

Mme CERUTTI était sceptique depuis le début. Mme RUCHAT avait même confirmé que ce n'était pas des étudiants en lettres.

Mme VENDEIRA ne discute pas de la qualité, mais elle souhaiterait que l'Exécutif laisse la commission voir l'historien pour qu'il leur dise si le contenu de ces entretiens est vraiment inexploitable et à ce moment-là, si cela devait être le cas, l'Exécutif reprendrait le projet en main.

MM. BUBLOZ et GAILLARD relèvent, en écoutant cette discussion, que de nombreux problèmes sont soulevés depuis la rencontre avec Mme MATTHEY-DORET. Il faudrait pouvoir être clair sur le fonctionnement pour ne pas s'embourber dans ce genre de conflit. Comment cela va-t-il se passer maintenant pour les sujets en cours ?

Que faisons-nous ? Nous n'allons pas tout remettre en cause !

Il faut prévoir l'avenir, mais ne pas interrompre ce qui est en cours !

M. GANGLOFF : après la séance, tout le monde était enthousiaste. Le but de la venue de Mme MATTHEY-DORET était de comprendre le fonctionnement, mettre le doigt sur les dysfonctionnements et surtout nous faciliter la tâche pour la suite.

Nous sommes dans une période transitoire, qui est difficile pour tout le monde. Mme MATTHEY-DORET est là pour nous soutenir. Toutes les questions que les conseillers pourraient avoir sont à poser au secrétariat qui est également là pour les soutenir et qui les transmettra à qui de droit. En cas d'incompréhension, nous pouvons tout à fait lui demander de revenir.

M. BUBLOZ est d'accord qu'il existe des règles, mais il y a aussi l'esprit de collaboration vis-à-vis des autres qui est capital.

M. JUNGO ne trouve pas qu'il y a une période transitoire. Depuis le début de la séance, l'Exécutif dit sans arrêt qu'il s'agit de leurs prérogatives et le ton employé fait penser à des menaces.

M. JEMMELY assure que les changements vont se faire en douceur, car nous pouvons encore aller plus loin.

M. ETIENNE a appris des choses durant cette réunion, mais il ne faut pas tout prendre comme parole d'Évangile. Il ne faut pas tomber dans le formalisme et il est important de garder une certaine souplesse. Un certain formalisme sera positif, mais ce qui s'est passé dans les commissions avant le 1<sup>er</sup> octobre doit continuer jusqu'à l'aboutissement du travail.

M. JEMMELY : le fait que M. ETIENNE parle de formalisme le fait rire ! Ce qui doit changer c'est surtout la manière de transmettre les mandats aux commissions et les manières de les traiter. Les mandats qui sont là ne vont pas être remis en question.

M. ETIENNE : en ce qui concerne la commission sociale, il faudrait qu'elle reformule sa proposition pour que le Conseil municipal puisse décider.

M. FLECK : le but n'est pas d'humilier la commission, mais les travaux rendus ne sont pas bons et il faut changer son fusil d'épaule. La commission n'est pas en cause.

Il faut maintenant que la commission reformule sa demande pour continuer - se fasse aider de M. GANGLOFF si jamais - et la présente à la prochaine séance du Conseil municipal.

- Soirée jeunes : 19.11.13
- Fenêtre de l'Avent : 02.12.13 – mairie, tout le Conseil municipal, merci.

Mme VENDEIRA : il s'agit-là d'organisation « d'événement ». Que faisons-nous ? Est-ce vraiment à la commission sociale d'organiser la fenêtre de l'Avent ?



M. GARDI : les personnes qui ont des idées, doivent les réaliser. L'Exécutif n'a rien demandé à la commission et lorsque la commission en a parlé, le Conseil municipal était d'accord. Lorsqu'il était conseiller municipal, il avait proposé certaines choses pour lesquelles les personnes autour de la table étaient d'accord, et il les a assumées.

M. JUNGO : les choses ne sont plus les mêmes que l'année passée.

M. ETIENNE pense qu'il c'est le moment de mettre un terme à ce débat. Pour ce point, il partage l'avis de M. GARDI. La commission sociale a voulu organiser une fenêtre de l'Avent et elle l'assume. Pour les autres choses, il faudra, à l'avenir, réfléchir à la formulation de ce que nous voulons transmettre à l'Exécutif.

M. GAILLARD : nous sommes dans l'émotionnel. Il faut s'arrêter et réfléchir.

### 8.3 Commission économie et agriculture

- Soirée agriculteurs : les remarques, demandes et sujets évoqués avec les agriculteurs ont été envoyés par mail à la mairie, sous la forme d'un procès-verbal.

Un des points abordé lors de cette réunion était l'éventuelle mise en place de garde de récolte, pour intervenir lors de mise à banc des vignes, par exemple, ou si des promeneurs traversent les cultures ou que les chiens courent dedans. Service qui existe dans le Mandement et dont le cahier des charges est transmis à l'Exécutif.

Eventuelle mise en place d'un stand de produits du terroir à la Vogue et/ou à la Kermesse. Il faudrait sonder les agriculteurs pour connaître leurs intérêts et savoir ce qu'ils auraient à proposer. Un projet de lettre a été transmis par e-mail à la mairie, pour corrections, signature et autre.

- Prochaine soirée des entreprises (à voir encore qui l'organise) : thème proposé : formation des apprentis.
- Listes des entreprises qui figurent dans « Avusy Pratique » : la commission aimerait bien que ces entreprises soient reprises sur notre site Internet, comme cela se fait dans d'autres communes.

### 8.4 Commission environnement

- Eclairage terrain de rugby : en service depuis le 22.08.13.
- Des consommations ont pu être mesurées par M. GARDI. Pour le terrain de rugby 8'000 kWh/an, ce qui est raisonnable. Il y a environ 5 kWh en permanence, qui sont dus au chauffage de la cabane du rugby et du Cercle des jeunes. Que faisons-nous ? Cette charge pourrait être réduite, si le chauffage était coupé lorsque les gens quittent ces bâtiments.
- Salle communale de Sézegin : également constaté une charge permanente de 3 kWh, due essentiellement à la ventilation. A réguler.
- Mazout : beaucoup de dépenses, même en été. Le réglage des modes été/hiver est difficile. Revoir ces commandes pour trouver un système plus simple.
- Travaux parking et communs immeuble d'Avusy : en cours.
- Chauffage solaire : la commission a demandé à M. GARDI les plans des parcelles pour étude de faisabilité.
- Photovoltaïque toit de la nouvelle école et de la salle communale : attendre la décision pour les terrains Portier.

## 9. Fixation des dates de commissions

- Lundi 14.10.13 à 20h.30      environnement
- Mardi 15.10.13 à 20h.30      sociale
- Jeudi 17.10.13 à 18h.30      finances
- Lundi 28.10.13 à 20h.30      travaux

- Jeudi 21.11.13 à 20h.30 économie (M. Goy excusé)

## 10. Questions et divers

- 10.1. M. ETIENNE : déclassement Maury à Forestal : il faut que le Conseil municipal sorte ses griffes. Il serait bien de pouvoir obtenir un budget, afin d'être prêts à agir, dès que le projet de déclassement nous parviendra.
- 10.2. Mme VENDEIRA remercie le Conseil municipal pour le cadeau offert à l'occasion de la naissance de son deuxième garçon. C'est avec plaisir qu'elle offre le verre de l'amitié à la fin de la séance.
- 10.3. M. JUNGO : où en sommes-nous pour la zone artisanale d'Eaumorte ? Est-il possible d'avoir le numéro des parcelles concernées ?
- M. JEMMELY : il ne s'agit pas de parcelles à proprement parlé, mais de zone qui est entièrement implantée sur le territoire de la commune d'Avully.
- Pour l'instant, rien de neuf depuis la dernière fois. Deux points sont soulevés : quelle surface ? 25'000 m<sup>2</sup> ou plus ? La possibilité de déclassement pour parquer les camions de l'entreprise Maury ne remporte de loin pas tous les suffrages !
- M. ETIENNE : dans le plan directeur cantonal, il n'est pas question de la commune d'Avusy. De plus, le déclassement est une prérogative du Conseil municipal et il faudrait profiter de cette possibilité pour voir si nous aurions, de notre côté, quelque chose à déclasser.
- M. JEMMELY : les conseillers seront informés dès que quelque chose bougera, mais pour l'instant, il n'y a que les exécutifs qui se réunissent pour en parler.
- M. GARDI : le territoire concerné est uniquement sur Avully, mais les retombées économiques seront pour toutes les communes impliquées dans ce projet.
- M. JEMMELY propose de redemander la maquette du projet.
- M. ETIENNE : merci, mais ce n'est pas nécessaire.
- 10.4. M. BUBLOZ demande que les conseillers puissent bénéficier de conditions de travail qui permettent la projection d'audiovisuel et qu'ils puissent aussi disposer d'un plan de la commune.
- M. GOY : il serait bien aussi de donner une petite instruction sur les branchements et l'utilisation du beamer et de l'écran.
- M. GANGLOFF informe que l'achat d'un nouvel ordinateur avec les connections adéquates est prévu. Cet outil restera dans la salle des commissions.
- 10.5. M. ISELI : où en sommes-nous avec le manège d'Avusy ?
- M. JEMMELY : l'affaire est toujours à juger. Pour l'instant, l'obligation de démolir reste toujours valable.
- 10.6. M. BRÜDERLIN se joint à Mme VENDEIRA pour offrir le verre de l'amitié, mais lui, c'est à l'occasion de son anniversaire.
- 10.7. M. MEYER propose aux conseillers d'aller visiter, avant la venue de M. LONGCHAMP, le centre de recyclage qui se trouve à la gravière de Montfleury à Meyrin.
- Le secrétariat de la Mairie fera parvenir un Doodle aux conseillers, avec différentes dates possibles.
- 10.8. M. GOY pense que ce serait bien d'indiquer par des panneaux, où se trouve la Mairie, car certains visiteurs semblent un peu perdus.
- 10.9. M. GOY : le vernissage de l'exposition organisée par la Laiterie « Avusy, hier et aujourd'hui » aura lieu le 1<sup>er</sup> novembre à 18h. Les personnes autour de cette table sont les bienvenues.

La séance est close à 23h.45.

Un conseiller :

Le secrétaire :

Le président du Conseil :